

Working Paper

de l'**IWEPS**

INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

n°5 Janvier 2012

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Les enjeux prospectifs wallons à la lumière d'un dispositif participatif

Jean-Luc Guyot - IWEPS
Marie-Noëlle Anfrie - Institut Destrée
Michaël Van Cutsem - Institut Destrée
Stéphane Rieppi - Spiral/ULg

RÉSUMÉ

La prospective a souvent recours à la démarche participative. Fréquemment, dans son travail analytique, le prospectiviste fait intervenir les acteurs concernés par le système qu'il examine, que ceux-ci opèrent dans ce système ou qu'ils possèdent une expertise particulière par rapport à celui-ci. Dans la majorité des cas, cette intervention s'effectue au cours de l'exercice prospectif. Le présent working paper expose un autre type de situation : l'intervention et la participation des acteurs se placent ici en amont du travail prospectif, au moment de la délimitation des enjeux et des thématiques à considérer dans le cadre du développement d'un programme de recherche.

L'expérience présentée par les auteurs, bien qu'elle recoure à l'utilisation d'un outil relativement classique en prospective, à savoir le Delphi, revêt un aspect original. Développée auprès de deux publics distincts, des équipes de recherche d'une part et des membres de l'administration wallonne, d'autre part, elle a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux prospectifs majeurs pour la Wallonie et de définir des objets de recherche en rapport avec ces derniers.

L'identification et la présentation de ces enjeux fait l'objet du présent texte. Dans un premier temps, celui-ci se propose de décrire le processus d'identification de ces enjeux et, dans un second temps, d'explicitier la nature de ceux-ci.

Remerciements

Les auteurs remercient les membres du Système régional de recherche et de veille prospective wallon qui ont participé au processus consultatif dont il est rendu compte ici. Ils remercient également les personnes suivantes pour leurs apports et leurs suggestions : Sébastien Brunet, Marc Debuissou, Anne Deprez, Catherine Fallon, Michel Laffut, Christine Mainguet, Abdeslam Marfouk, Christine Ruyters et Annick Vandenhooft.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	4
2. La méthode et le processus d'identification	5
2.1. LA CONSULTATION DU SPW	6
2.2. LA PREMIÈRE CONSULTATION EN LIGNE	7
2.3. LA SECONDE CONSULTATION EN LIGNE.....	8
2.4. LE RETOUR AUX PARTICIPANTS.....	9
3. Les thématiques identifiées : éléments de cadrage	9
3.1. THÉMATIQUE 1. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LA WALLONIE.....	9
3.2. THÉMATIQUE 2. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN WALLONIE.....	12
3.3. THÉMATIQUE 3. RECOMPOSITION OU STABILITÉ DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE EN WALLONIE ?	15
3.4. THÉMATIQUE 4. WALLONIE : VERS UNE SOCIÉTÉ DUALE OU UN MODÈLE PLUS SOLIDAIRE ?	17
3.5. THÉMATIQUE 5. LES FLUX MIGRATOIRES DE BRUXELLES VERS LA WALLONIE ET LEURS CONSÉQUENCES	21
4. Conclusions	24

1. Introduction

Créé par l'WEPS en partenariat avec l'Institut Destrée, le Système régional de recherche et de veille prospective wallon (SRPW) poursuit un objectif principal : fédérer des acteurs (organismes publics, privés et du monde de la recherche) impliqués dans le champ de la prospective en Wallonie afin de constituer un pôle d'expertise susceptible d'être mobilisé pour des projets prospectifs intéressant la Wallonie.

En s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres pays, comme, par exemple, la Finlande, le SRPW associe les acteurs des milieux de la recherche scientifique, de l'administration et des para-régionaux. Au regard de ce dispositif, l'WEPS remplit à la fois le rôle d'ensemblier, d'animateur principal et de pilote. Outre l'avantage de faire émerger une communauté de prospectivistes, ce dispositif permettra de fournir des outils d'aide à la décision. Le SRPW regroupe actuellement près d'une trentaine d'équipes de recherche universitaire et d'une dizaine de représentants de différentes directions du Service public wallon.

Les activités du SRPW se déclinent sur quatre axes.

- Le transfert de connaissances et d'expériences en matière de prospective

Il s'agit de réaliser et de tenir à jour un inventaire des productions disponibles, des projets en cours et des acteurs pertinents. A cette fin, un portail informatique est sur le point d'être mis en ligne. Ce portail donnera accès à une banque de données des équipes, un répertoire des méthodes et bonnes pratiques, un répertoire d'initiatives et de références, un recueil de notes de veille, des dossiers thématiques, une newsletter et un point de contact. Complémentairement à cet outil de communication, le développement d'autres types de vecteurs d'information sera mené : ouvrages, cahiers de la prospective, séminaires...

Cet axe vise également la mise en place et le suivi d'interfaces avec d'autres réseaux concernés par la prévision et la prospective, notamment opérant dans d'autres régions, d'autres pays, voire au niveau européen.

- La veille prospective

L'existence et la disponibilité d'un réseau d'experts issus de différents horizons disciplinaires, institutionnels et fonctionnels constitueront, pour les opérateurs publics, une richesse incontestable.

Le portail informatique évoqué précédemment permettra également de valoriser cette fonction du Système par la mise à la disposition des résultats des activités de veille (notes de veille). Les opérateurs du Système possèdent et référencient régulièrement articles, études, ouvrages à contenu prospectif qui pourront être mis à disposition des utilisateurs et ce afin de nourrir la réflexion sur le développement de la prospective en Wallonie. Ces matériaux concernent la région et dépassent également ce cadre.

- La promotion de la démarche prospective

Cette promotion permettra de faire connaître les outils méthodologiques les plus courants, de mettre en évidence l'apport de la prospective par rapport à d'autres outils d'intelligence stratégique, de stimuler dans la recherche et dans l'enseignement le recours aux méthodes prospectives pour aborder des problématiques de long terme. Des actions de valorisation auprès des opérateurs d'enseignement et de formation pourraient également être considérées. Ces éléments seront plus qu'utiles dans le cadre de la fonction de conseil qui doit être remplie par l'WEPS.

- La réalisation de projets communs

Le rôle fédérateur et mobilisateur du Système sera également rempli par la réalisation collective de projets communs, ce qui contribuera à l'élaboration des dossiers thématiques mentionnés précédemment.

L'identification et la présentation des thématiques à traiter dans le cadre de tels projets fait l'objet du présent article. Dans un premier temps, celui-ci se propose de décrire le processus d'identification de ces thématiques par le recours à un dispositif consultatif développé au sein du SRPW et, dans un second temps, d'expliciter les enjeux prospectifs visés par celles-ci.

2. La méthode et le processus d'identification

La prospective est fréquemment présentée comme une entreprise collaborative. Dans son lexique relatif au sujet, Lugan (2006) la définit comme un processus interactif d'intelligence collective et de mobilisation des acteurs en réseau, processus s'inscrivant dans une dynamique transdisciplinaire¹. C'est dans cette logique que, soucieux d'associer les membres du SRPW à la réflexion, de privilégier une démarche *bottom-up* et d'assurer un véritable travail de coproduction associant « producteurs » et « utilisateurs », l'IWEPS a imaginé un dispositif consultatif original. Aidé par l'Institut Destrée et le centre de recherches Spiral de l'Université de Liège, l'IWEPS a ainsi pu associer les membres du SRPW à l'identification des enjeux prospectifs ainsi que des questions de recherche nécessaires à l'orientation du financement des travaux en son sein pour les deux années à venir.

Ce processus d'identification s'est déroulé en cinq phases :

- Consultation des représentants des différentes directions du Service public de Wallonie (SPW) ayant marqué leur intérêt vis-à-vis du SRPW : en mai 2010, ces derniers ont été invités par courrier électronique à répondre à un questionnaire simple et ouvert, composé de cinq questions visant à identifier les attentes du SPW en matière de prospective ; sur 12 questionnaires envoyés, 8 ont été renvoyés complétés à l'IWEPS ;
- Consultation en ligne, en février 2011, des équipes de recherche membres du SRPW afin, notamment, d'identifier le positionnement des chercheurs universitaires par rapport aux objets de recherche à privilégier ; cette consultation a bénéficié de l'utilisation d'un outil informatique développé par le Spiral, inspiré de la méthode Delphi², permettant d'assurer la mise en ligne des questions et l'analyse des réponses, cette analyse étant entièrement réalisée par des chercheurs, l'outil informatique n'agissant que comme une aide au dépouillement. Le questionnaire, composé de 6 questions, a été envoyé à 43 correspondants. Vingt d'entre eux ont participé à cette phase ;
- Consultation en ligne, en mars 2011, dans le cadre du deuxième tour de l'enquête Delphi, de l'ensemble des membres du SRPW ; aux chercheurs conviés au premier tour de la consultation Delphi ont été ajoutés les représentants des différentes directions du SPW – ces derniers ont été ajoutés lors du second tour du Delphi pour enrichir les points de vue³ ; l'objectif était de cristalliser les positionnements à partir de questions établies sur la base d'un double mouvement de confrontation entre, d'une part, les réponses obtenues lors du premier tour du Delphi (deuxième phase) et, d'autre

¹ Lugan J.C. (2006), Lexique de systémique et de prospective,

http://www.intelliterwal.net/Glossaire/LUGAN_Jean-Claude_Lexique-Prospective_CESR-Midi-Pyrenees-2006.pdf

² La méthode Delphi est une méthode itérative à rétroaction contrôlée visant à identifier des convergences d'opinion et à dégager certains consensus sur des sujets précis grâce à l'interrogation d'experts, à l'aide de questionnaires successifs. De manière simplifiée, on peut dire qu'un minimum de deux tours de consultation permet de dissiper les zones d'ombres apparues au(x) tour(s) précédent(s). Pour plus de détails, le lecteur peut consulter, par exemple, Rowe, G., Wright, G. (1999), *The Delphi technique as a forecasting tool: issues and analysis*. International Journal of Forecasting, Volume 15, Issue 4, octobre 1999, pp. 353-375

³ Ce faisant, des libertés par rapport une définition stricte du Delphi ont été prises : les acteurs des tours consécutifs doivent être identiques si l'on veut appliquer la théorie à la lettre.

part, entre ces réponses et celles issues de la première phase (enquête de mai 2010). Ces questions étaient au nombre de 5 et ont été communiquées à 54 membres, parmi lesquels 25 ont participé à cette phase ;

- Présentation et discussion des résultats lors d'une réunion du SRPW, en avril 2011, l'objectif étant, d'une part, de finaliser l'identification des thématiques prioritaires à privilégier pour le financement des activités de recherche au sein du réseau, et, d'autre part, de confronter les résultats de l'enquête Delphi aux membres du SRPW présents. Ce procédé permet de clore le processus avec une discussion ouverte sur les résultats de la consultation et, surtout, d'éviter un consensus « mou » en permettant aux participants de s'exprimer en présentiel sur ces résultats ;
- Consolidation des résultats et élaboration des questions de recherche sur la base des éléments récoltés lors des phases précédentes et des réactions au compte-rendu de la réunion du mois d'avril.

Ces différentes étapes ont été pilotées par l'IWEPS, avec la collaboration du Spiral et de l'Institut Destrée. Les chiffres relatifs au nombre de participants à ces étapes indiquent un taux élevé de participation des correspondants au processus. Examinons brièvement les principaux résultats des informations issues de ce dernier.

2.1. LA CONSULTATION DU SPW

Les questions posées étaient les suivantes :

- En quoi vos activités (s')intéressent-elles (à) la prospective ? Quels sont vos dossiers qui sont en lien direct avec la prospective ? Quels sont les partenaires associés ?
- Parmi les thèmes couverts par vos activités, quels sont ceux par rapport auxquels vous estimez qu'une approche prospective est souhaitable ?
- Y a-t-il dans votre équipe une personne qui s'intéresse plus spécifiquement à la prospective et qui pourrait faire office de correspondant pour le Système régional de prospective ?
- Pensez-vous recourir davantage à des outils de la prospective dans vos activités à l'avenir ? Dans quelle(s) orientation(s) ?
- Quelles sont vos attentes par rapport au Système régional de prospective ? Que souhaiteriez y trouver / y faire ?

La troisième question exclue, l'examen des réponses fournies met en évidence plusieurs éléments saillants.

Il faut d'abord souligner l'étendue des chantiers de l'administration wallonne en rapport avec la prospective, notamment les politiques économiques et d'innovation, le contexte technologique et concurrentiel, les cadres institutionnels, le vieillissement de la population, la mobilité, la cohésion sociale, l'habitat et logement, la modernisation de la fonction publique, l'aménagement du territoire, etc.

Dans ce cadre, un certain nombre de sujets pour lesquels une approche prospective est souhaitée ou sera développée ont été identifiés :

- le plan stratégique local pour les communes et les provinces,
- l'évolution de l'institution provinciale,
- les services sociaux et de santé, notamment en termes d'accessibilité et d'évolution de l'offre,

- le financement de la politique de l'action sociale et de la santé,
- la lutte contre la pauvreté,
- la cohésion sociale,
- la mobilité, sous ses différentes formes,
- la fonction publique wallonne, notamment en termes de réformes des retraites et d'évolution de la pyramide des âges des fonctionnaires,
- la durabilité de l'infrastructure routière,
- la demande d'énergie et la dépendance énergétique,
- l'innovation et la politique industrielle, par exemple en ce qui concerne la croissance verte et les éco-innovations ou bien les évolutions sectorielles,
- la politique en matière de PME,
- le schéma de développement de l'espace régional, etc.

La diversité des réponses est, en outre, à mettre en relation avec l'attitude positive des répondants vis-à-vis de la prospective : la majorité d'entre eux lui manifeste un intérêt et compte y recourir davantage. Néanmoins, dans plusieurs cas, une certaine confusion est décelable en ce qui concerne l'acceptation de la notion de prospective : celle-ci est parfois assimilée à la prévision classique. Tantôt, elle est confondue avec l'évaluation *ex ante*.

Enfin, les attentes exprimées par rapport au SRPW sont nombreuses : échange d'expériences, d'informations et d'expertise, mise en réseau des acteurs wallons, meilleure visibilité de l'offre disponible sur le marché, lancement de nouvelles études prospectives, mise en place d'outils de prospective permanents au sein de l'administration, formation à la prospective, encadrement méthodologique et développement de synergies ou de partenariats.

2.2. LA PREMIÈRE CONSULTATION EN LIGNE

Lors de cette phase, il s'agissait de cerner les points de vue des chercheurs quant aux enjeux prospectifs pour la Wallonie ainsi que de déterminer les thématiques à privilégier pour la recherche au sein du SRPW. Six questions étaient adressées aux scientifiques :

- Identifier les trois enjeux de long terme (2030-2050) les plus importants à prendre en compte pour l'avenir de la Wallonie
- En référence à ces enjeux, identifier les thèmes de recherche transdisciplinaires et prospectifs à investiguer en priorité au sein du SRPW
- Identifier les contributions de l'unité de recherche d'appartenance à ces investigations dans le cadre d'un projet transversal porté par le SRPW
- Sur les plans épistémologique et méthodologique, quelles suggestions quant aux travaux qui seront développés à court terme au sein du SRPW ?
- Sur le plan organisationnel, quelles suggestions quant aux activités qui seront développées à court terme au sein du SRPW ?

- Quelles autres suggestions (a) quant aux travaux qui seront développés à court terme au sein du SRPW et (b) pour assurer le développement à long terme d'une activité de prospective au niveau régional wallon ?

Nous nous limiterons ici à considérer les réponses aux trois premières questions afin de demeurer dans le cadre fixé par le titre du présent article. Ces questions ont été élaborées selon le principe de descente en généralité (du plus général au plus particulier). Avant de présenter les résultats, il convient de souligner une tendance générale : dans la majorité des cas, nous constatons une grande cohérence des réponses exprimées par les répondants. De fait, au niveau individuel, non seulement les réponses s'articulent les unes aux autres : des enjeux mentionnés à la première question, la plus générale, découlent les réponses fournies aux deux autres. En outre, le positionnement disciplinaire du répondant semble également déterminer la nature de ses réponses. On peut interpréter cette « empreinte » en termes de matrice cognitive et de sensibilité influencées par la nature des activités professionnelles ou en termes stratégiques. L'objectif de la stratégie étant de positionner positivement l'unité de recherche du répondant dans le débat relatif aux thèmes de recherche à privilégier.

La grande cohérence individuelle des réponses permet de synthétiser les réponses récoltées sans devoir recourir à un détail par question. Cet exercice de synthèse n'en demeure pas moins difficile et les catégories qui en résultent sont très larges et recouvrent des sujets parfois très précis et souvent nombreux. Ces catégories sont au nombre de sept : (1) les finances publiques, tant en termes de recettes que de dépenses, (2) la santé, en ce compris le bien-être et la qualité de la vie, (3) les changements démographiques et leurs conséquences, (4) la transition énergétique et les questions de mobilité, (5) la protection, la cohésion et le tissu social, (6) le développement régional et la politique économique, y compris dans les champs de la formation, du travail et de l'innovation, et, enfin, (7) l'aménagement du territoire.

2.3. LA SECONDE CONSULTATION EN LIGNE

Cette consultation visait, notamment, à faire émerger les dominantes du positionnement de l'ensemble des membres du SRPW sur la base de l'analyse et de la confrontation des informations recueillies lors des phases antérieures. Cinq questions ont été posées :

- Parmi les sept thématiques globales identifiées pour des travaux de nature prospective et transdisciplinaire au niveau wallon, préciser quelle est celle qui est prioritaire pour l'implication de l'équipe du répondant dans le cadre du SRPW et pour la mobilisation rapide de ressources pour un travail prospectif dans ce cadre.
- Par rapport à la question 1, identifier les ressources et les modalités d'activation dans le cadre du SRPW ?
- Par rapport à la question 1, identifier si une implication effective et durable de l'équipe du répondant au sein du SRPW est possible.
- Identifier le positionnement du répondant vis-à-vis de deux propositions exprimées lors de la première consultation en ligne.
- Avis et suggestions pour la réunion d'avril et par rapport à ce processus consultatif ?

Ici, notre attention se portera sur les résultats obtenus à la première question. Il convient d'abord de souligner la différence entre les choix prioritaires posés, d'une part, par les chercheurs et ceux des membres de l'administration d'autre part. Sans doute cette divergence est-elle à mettre en rapport avec ce qui a été

constaté à l'issue de la première consultation en ligne, à propos de l'empreinte de la position du répondant sur la nature de ses réponses.

Néanmoins, en tenant compte de l'ensemble des points de vue, il est possible d'établir, sans pour autant développer une lecture strictement comptable des réponses – incompatible avec le caractère qualitatif de la démarche suivie –, un classement des enjeux prospectifs pour lesquels les acteurs du SRPW désirent se mobiliser. En première position, vient la thématique de la politique économique et du développement régional. En deuxième position, viennent le thème de la transition énergétique et de la mobilité ainsi que celui des changements démographiques et de leurs conséquences. Ferment le classement, les questions des finances publiques et du bien-être et de la qualité de la vie.

2.4. LE RETOUR AUX PARTICIPANTS

Les différents résultats ont ensuite été présentés et discutés lors d'une assemblée du SRPW. Ce débat a permis de réaliser un premier pas vers la définition opérationnelle de questions de recherche. *In fine*, cinq objets de recherche précis ont été délimités :

- les flux migratoires de Bruxelles vers la Wallonie et leurs conséquences ;
- Wallonie : vers une société duale ou un modèle plus solidaire ?
- l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées en Wallonie ;
- la transition énergétique : risques et opportunités pour la Wallonie ;
- l'évolution de la configuration territoriale de l'action publique wallonne.

La comparaison de ces cinq objets avec la liste des thèmes identifiés à l'issue de la seconde consultation en ligne met en évidence le travail de traduction et de reconstruction opéré lors de la réunion du SRPW, ainsi que l'importance de cette dernière étape consultative.

3. Les thématiques identifiées : éléments de cadrage

Examinons à présent les enjeux prospectifs visés par les cinq thématiques retenues. Notons que le développement de ces thématiques intègre à la fois les éléments mis en évidence par les membres du SRPW et un examen complémentaire de la littérature.

3.1. THÉMATIQUE 1. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LA WALLONIE

Le mode de vie des pays industrialisés et leur système économique reposent sur un pétrole abondant et bon marché. Or, il est maintenant admis que les réserves de pétrole diminuent, comme le montre le schéma ci-dessous. Depuis les années 1980, le nombre de barils produits par an dépasse les découvertes de nouveaux gisements⁴. En effet, les découvertes de nouveaux gisements sont de moins en moins nombreuses et ceux-ci

⁴ Michel Wautelet, Alternatives au pétrole, entre mythes et réalité, Territoire(s) wallon(s) n°6, Avril 2011

sont moins importants. Parallèlement, la demande en pétrole ne cesse d'augmenter, notamment en raison de la consommation croissante des pays émergents (Inde, Chine, Brésil).

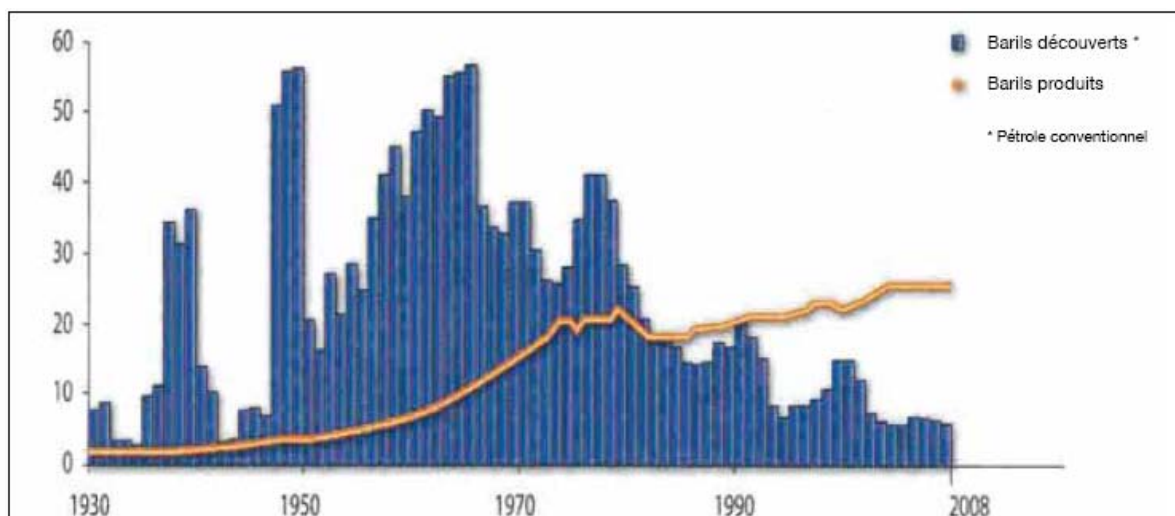


Fig 1. Comparaison des découvertes de pétrole de la production et de la consommation mondiale (en Gb/an) — Source : ASPO

De nombreux experts estiment que la production de pétrole a déjà atteint son maximum ou, du moins, va l'atteindre d'ici 2020. Passé ce pic, la production du pétrole diminuera. Certains des principaux champs de pétrole du Mexique, d'Arabie Saoudite et du Koweït qui « produisent l'équivalent de 30% des exportations mondiales de pétrole » sont officiellement entrés en déclin vers 2005 – 2006. Ceci annonce la fin du « pétrole abondant et bon marché » d'autant que, malgré le déclin de la production, la consommation des pays traditionnellement exportateurs de pétrole (OPEP, Russie et Mexique) explose. Cette hausse de consommation se fait au détriment de leurs exportations puisque leur production n'augmente pas. Certains pays anciennement exportateurs de pétrole sont même devenus importateurs. Il est donc évident que l'approvisionnement des pays grands consommateurs de pétrole – dont les pays de l'Union Européenne font partie – va devenir de plus en plus difficile, d'où une hausse des prix.

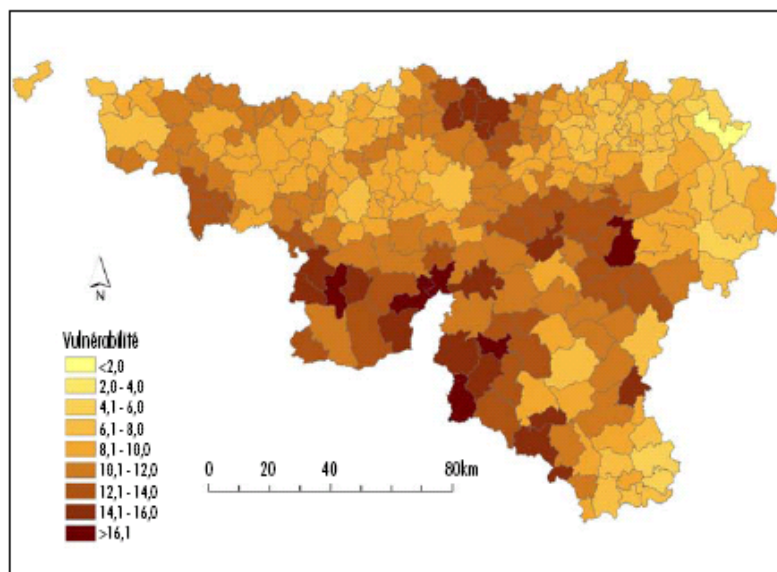
La raréfaction du pétrole aura des conséquences importantes sur notre mode de vie quotidien, comme tend à le démontrer une étude prospective menée dans le cadre de la Conférence Permanente du Développement territorial (CPDT)⁵, qui s'est intéressée « à la vulnérabilité des communes en termes des revenus de leurs habitants à un renchérissement du pétrole ». D'après cette étude, et comme le montre la carte ci-dessous, il apparaît que « un renchérissement des produits pétroliers toucherait surtout les ménages des communes les plus éloignées de pôles économiques et résidentiels (ou communes rurales). Ces ménages se caractérisent par des déplacements domicile-travail plus longs et souvent moins aisés en transports en commun, et par un revenu médian plus faible que dans les communes périurbaines. »⁶

⁵ Simoni C., Bréchet T., Obsomer P., Quadu F., Rousseaux V., Servais M. (2010) *Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon*. Etude menée conjointement par des chercheurs du CORE (UCL), du CREAT (UCL) et du GUIDe (ULB)

⁶ Bazet-Simoni C., Bréchet T., Obsomer P., Quadu F., Rousseaux V., Servais M. (2011), *Face à l'épuisement du pétrole, quel rôle pour l'aménagement du territoire en Wallonie ?*, Regards économiques, Avril, n°87

Carte 1. Part du revenu communal médian dépensée par les actifs pour leurs déplacements domicile-travail pour un prix des carburants doublé¹¹

Source : Cartographie CREAT sur base de données INS.



La fin du « pétrole bon marché » pourrait donc aggraver l'exclusion liée au travail : certaines catégories de la population pourraient voir leur capacité de déplacement réduite, y compris pour des trajets domicile – travail, n'ayant plus les moyens d'utiliser une voiture personnelle et n'ayant pas toujours la possibilité de recourir aux transports en commun (desserte absente ou temps de trajets trop longs pour des déplacements quotidiens). De même, elle pourrait aggraver l'exclusion face au logement : la hausse du prix du transport entraînera sans doute une relocalisation des activités dans les villes générant, à son tour, une hausse de l'immobilier.

Face à ces problèmes, la nécessité d'opérer une transition énergétique vers une économie *décarbonée*, c'est-à-dire ne s'appuyant plus sur les énergies fossiles, s'impose.

Comme le montre le GIEC dans son *Rapport spécial sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation des effets des changements climatiques* paru en 2011⁷, cette transition énergétique est possible puisque « près de 80% de l'approvisionnement énergétique mondial pourrait être couvert par les énergies renouvelables à l'horizon 2050 à condition que des politiques publiques adaptées soient mises en place ». Opérer cette transaction permettrait en outre, selon le rapport, d'atteindre les objectifs en matière de réduction des émissions des gaz à effets de serre et de maintenir le réchauffement climatique en dessous de la barre des 2°C. Elle permettrait ainsi de limiter considérablement les dégâts potentiellement liés au réchauffement climatique.

Cependant, comme le souligne ce rapport du GIEC, la transition énergétique nécessite non seulement une réflexion et des efforts en matière d'aménagement du territoire (relocalisation des lieux d'habitats, de travail, densification des villes, etc.), des innovations technologiques pouvant apporter une solution à la raréfaction du pétrole (recherche sur les carburants alternatifs, en matière de transports, etc.) mais aussi une réflexion sur l'organisation des activités humaines dans cette économie de l'après pétrole.

La modification de nos habitudes et de nos modes de vie pourrait apporter des solutions efficaces (et peut-être plus rapides à mettre en œuvre que celles liées à l'aménagement du territoire ou aux innovations technologiques) aux problèmes posés par l'après pétrole. Certaines de ces solutions sont déjà connues et se mettent en place. Par exemple, en matière de déplacements, on peut citer le développement du télétravail (à

⁷ GIEC - Working group III (2011), Mitigation of climate change, *Special Report on Renewable Energy Sources and Climate Change Mitigation (SRREN): Summary for Policymakers*, Cambridge University Press, Cambridge, UK and New-York, USA.

domicile ou dans des centres dédiés comme les *smart work centers*) ou du covoiturage (secondé ou non par des applications mobiles). D'autres solutions sont encore à développer ou à inventer.

Sur la base de ces différents constats, il est hautement pertinent d'analyser, au niveau wallon et dans une optique prospective, les risques et les opportunités engendrés par la transition énergétique, notamment sur le plan économique. Il conviendrait, plus particulièrement :

- D'évaluer prospectivement les impacts pour la Wallonie de la fin du pétrole « bon marché » tel que nous le connaissons actuellement ; dans cette évaluation, une attention particulière devrait être portée sur les différentes composantes de l'économie wallonne, marchande et non-marchande, l'organisation du travail et l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle ; cette évaluation devrait mettre en évidence non seulement les risques possibles encourus par la région mais également les opportunités qui peuvent être saisies et exploitées.
- De proposer des pistes pour une nouvelle organisation des activités humaines, notamment sur le plan de l'acheminement, de la production et de la consommation de biens et de services. Sur ce second point, il conviendrait également d'examiner les différentes initiatives à promouvoir pour favoriser la transition énergétique, minimiser les risques et maximiser les opportunités dont elle est porteuse pour la Wallonie.

3.2. THÉMATIQUE 2. L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN WALLONIE

Les données démographiques mettent en évidence un phénomène de vieillissement de la population au niveau mondial. Selon les données des Nations Unies⁸, la part des 65 ans et plus dans la population totale est passée de 5,2% en 1950 à 7,6% en 2010. Elle devrait, atteindre 16,2% en 2050. Selon la même source, ce phénomène semble toucher davantage les pays industrialisés.

La situation de la Wallonie s'inscrit dans cette tendance. En effet, les démographes constatent un vieillissement de la structure de la population wallonne. La majorité de ces experts s'entend pour affirmer que cette tendance s'inscrira dans la durée (Bureau fédéral du Plan et DGSIE, 2008)⁹.

De fait, selon le scénario des projections du Bureau fédéral du Plan et la Direction générale Statistique et Information économique établies en 2008, l'âge moyen de la population wallonne, qui est de 40,1 ans en 2007, serait de 44,8 ans en 2061. Suivant cette source, en Wallonie, la part des 65 ans et plus dans la population atteindrait 25,9% de la population en 2061, contre 16,5% en 2007. Comme le note Debuisson (2009)¹⁰, les 80 ans et plus forment le groupe d'âge qui, selon le scénario central du Bureau fédéral du Plan, devrait connaître la plus forte progression relative. Pour la Wallonie, la part de ces derniers dans la population totale passerait de 4,6% en 2007 à 7,7% en 2061.

À cette problématique formulée en termes démographiques, il est possible d'ajouter des considérations d'ordre social liées au vieillissement lui-même, dans la mesure où celui-ci s'articule avec une baisse du taux de mortalité :

- Les progrès de la lutte contre la mortalité se sont déplacés des enfants (vieillessement de la structure de la population « par le bas ») aux adultes âgés (vieillessement « par le haut ») ;

⁸ Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat, World Population Prospects: The 2008 Revision, données en ligne : <http://esa.un.org/unpp/p2k0data.asp>

⁹ Bureau fédéral du Plan et DGSIE, avec la collaboration du Comité scientifique d'accompagnement (2008), « Perspectives de population 2007-2060 », *Planning Papers*, n° 105, mai, 136 p.

¹⁰ Debuisson M. (2009), *Quel défi pour la population wallonne au 21e siècle ?*, Brève WEPS n°8, Janvier.

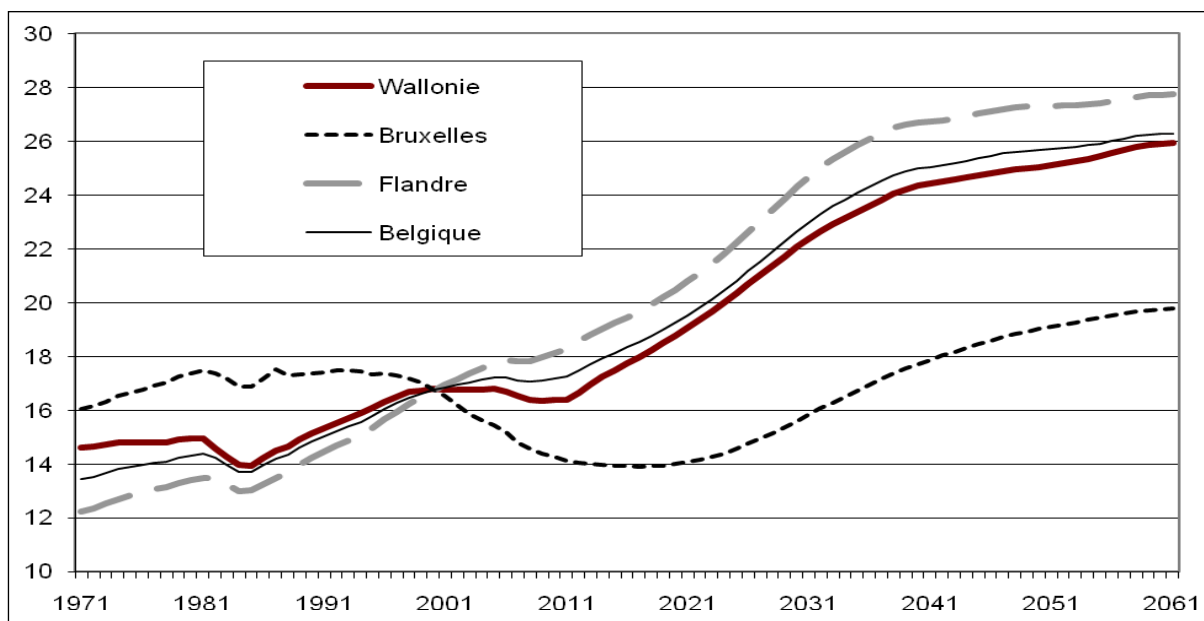
- Les « remèdes » traditionnels au vieillissement démographique (relance de la natalité, immigration) montrent leurs limites ;
- Le vieillissement démographique porte les germes d'enjeux cruciaux en termes de santé et de finances publiques mais il peut également offrir des opportunités. Dans tous les cas il impose la nécessité de dépasser une logique de fixation d'objectifs démographiques et de considérer des objectifs également formulés en termes sociaux.

Cette présence plus importante des plus âgés dans notre région requerra donc des adaptations nécessaires afin de leur assurer de bonnes conditions de vie et si l'on souhaite que l'espérance de vie en bonne santé puisse suivre cette même progression.

Face aux défis engendrés par ces perspectives d'évolution, il paraît nécessaire de s'interroger sur l'évolution quantitative et qualitative des dispositifs d'accompagnement des personnes âgées en Wallonie. Cette nécessité est d'autant plus grande que les responsables régionaux en la matière mettent en évidence une réelle évolution de la situation¹¹. Les demandes des personnes âgées et de leur entourage se diversifient. L'entrée des personnes âgées en structure d'accueil est de plus en plus tardive (la moyenne d'âge des personnes en maison de repos avoisine les 80 ans). La proportion des personnes de plus de 80 ans accueillies en structures s'est accrue rapidement et considérablement. Enfin, la population concernée désire demeurer le plus longtemps possible au domicile ou dans un environnement familial.

Dans le même temps, les analyses relatives à la tranche d'âge 60-80 et à ses caractéristiques comportementales (occupation des temps libres, rapport à l'intergénérationnel, rapprochement physique des zones de service et des pôles urbains) et sociales (niveau de revenu, situations d'isolement, de pauvreté, d'exclusion, discriminations territoriales) commencent seulement à être réalisées et appellent un socle informationnel plus consistant.

Évolution de la part relative des 65 ans et plus selon les perspectives BFP-DGSIE, en %



(données DGSIE, calculs : IWEPS, source : Debuissou, 2009)

¹¹ Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'Action sociale et de la Santé (2007), document en ligne, www.platfpopdev.be/getpdf.asp?docnr=18

Sur la base de ces perspectives et de ces changements, il apparaît primordial d'examiner, au niveau wallon et dans une optique prospective,

- Les modalités de « gestion » sociale et politique du vieillissement de la population wallonne, notamment suivant l'axe public-privé ;
- Les conséquences de ce vieillissement en matière de politique de santé et de finances publiques ;
- L'évolution des secteurs de la santé, d'une part, et de l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées d'autre part et ce aux horizons 2025 et 2045.

En 2025, la génération du baby-boom entrera en effet dans le quatrième âge. Suite à cette entrée, les problématiques évoquées deviendront cruciales. Selon les scénarios envisagés, en 2040, la situation pourra s'accroître, s'atténuer ou recouvrir de nouveaux aspects que la Wallonie doit intégrer intelligemment dans les investissements qu'elle envisage à court terme. Par ailleurs, cette réflexion est déjà entamée dans d'autres régions européennes¹².

L'analyse prospective ne devrait pas se limiter aux aspects financiers, que ce soit en matière de politique d'accueil et d'accompagnement, de dépenses publiques ou de dépenses en soins de santé. Il conviendrait qu'elle aborde également la question des infrastructures à développer et/ou à aménager, quantitativement et qualitativement, celle des cadres juridiques et normatifs, celle des métiers et de la pratique des professionnels du secteur, celle de la gestion des coûts et celle du pilotage politique du secteur. Elle ne serait par ailleurs pas contrainte par le schéma institutionnel actuel qui répartit les compétences liées à la problématique aux trois niveaux de pouvoir (Etat fédéral, Communautés germanophone et française, Région wallonne).

Pour mieux cerner, tant quantitativement que qualitativement, les différents besoins futurs, la recherche prospective en la matière devrait intégrer à la réflexion la diversité de la population des personnes âgées, les différentes catégories qui la compose et de leur poids respectif à l'avenir, les critères de catégorisation renvoyant tant à des dimensions socio-économiques que géographiques ou médicales.

En articulation avec l'analyse des impacts et dans une perspective systémique, il serait judicieux que le travail prospectif porte également sur les évolutions plausibles des politiques de santé publique, des modalités d'accueil et d'accompagnement, des infrastructures et sur la reconfiguration de ce champ, et ce en lien avec la diversité des publics cibles. Devraient être traitées, entre autres, la question de la privatisation ou de la collectivisation de ce champ et celle des différents dispositifs concrets de soins, d'accueil et d'accompagnement.

Dans ce cadre, les dynamiques actuelles et futures des diverses formules développées en la matière devraient être examinées, notamment :

- Dans le domaine de la gestion sociale et politique de cette tendance : l'évolution des discours et des réponses politiques, les modèles culturels à l'œuvre, les politiques actives de prise en compte du vieillissement, l'émergence de logiques associatives nouvelles centrées sur la thématique, les ruptures générationnelles, l'émergence de nouveaux marchés pour les opérateurs privés, l'impact des nouvelles technologies, les logiques territoriales, etc. ;
- En matière de santé publique : la capacité d'accueil des infrastructures et la domiciliation des soins, les besoins en formation et en compétences disponibles, l'accessibilité aux infrastructures, les

¹² Comme c'est le cas, par exemple, en France (<http://www.capperis.com/agenda-352/forum-autonomie-des-personnes-agees-un-enjeu-pour-l-avenir-vers-la-creation-du-cinquieme-risque-a13295.htm>)

méthodes centrées sur l'allongement de l'espérance de vie, l'e-santé, les logiques de partenariat avec le secteur privé... ;

- Pour l'accueil et les services aux personnes : les services d'aides aux familles et aux personnes âgées (aide à la vie quotidienne et garde à domicile), les centres de coordination de soins et services à domicile, les centres d'accueil de jour, les centres de soins de jour, l'accueil en maison de repos et santé (séjours courts et longs) et les résidences-services.

Une attention particulière devrait être portée sur l'articulation entre les modalités d'accueil et d'accompagnement, d'une part, et le lien social entre les générations, d'autre part. Dans ce cadre, l'attention serait aussi portée sur des dispositifs moins répandus et certaines expériences pilotes, potentiellement porteuses de nouveaux modèles, telles que l'accueil de nuit pour les personnes désorientées, les maisons de retraite autogérées, les *Abbeyfields*, les *Cantous*...

En ce qui concerne l'analyse de l'évolution de l'action des différents opérateurs privés, il conviendrait de ne pas se limiter à l'identification des opportunités que créeraient l'évolution quantitative de la population âgée et les modifications qualitatives de l'action publique et de considérer également comment la solidarité entre générations ou entre individus pourrait permettre d'inventer de nouvelles formes d'accompagnement des personnes âgées. Il existe en effet différentes expériences dans le domaine qui permettraient de diversifier les types d'accueil pour les personnes âgées et répondre aux besoins d'une population hétérogène.

Parmi les évolutions et tendances évoquées dans les paragraphes précédents, une sélection argumentée et le potentiel de cette sélection dans la formulation de scénarios ainsi que la mise en évidence d'enjeux pertinents pour la Wallonie constituerait une plus-value. L'analyse prospective permettrait ainsi d'identifier non seulement les évolutions plausibles de la problématique mais aussi les pistes d'action publique possibles permettant d'anticiper celles-ci et de répondre aux défis posés par l'évolution démographique régionale.

3.3. THÉMATIQUE 3. RECOMPOSITION OU STABILITÉ DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ACTION PUBLIQUE EN WALLONIE ?

Différents experts issus des universités et des administrations, notamment, mettent en évidence des limitations différentes de bassins de vie en Wallonie. Ils sont souvent construits à partir de critères propres à une thématique particulière (bassins d'emploi, bassins scolaires, zones de chalandise, bassins touristiques, etc.). Ces bassins, qui sont souvent le fruit d'un arbitrage politique ou fonctionnel dicté par la conjoncture et rarement évalués ou remis en question à l'épreuve du temps, ne coïncident pas avec certains découpages administratifs classiques, notamment les cantons et les provinces qui sont des héritages d'une conception de l'action publique pensée au début du XIXe siècle.

Dans l'expression des indicateurs du Tableau de Bord du Développement territorial (voir tableau ci-contre)¹³, la CPDT confirme avoir été confrontée à plusieurs reprises à un problème d'échelle : par commune, les résultats sont parfois difficiles à interpréter du fait de leur trop grande disparité, et par arrondissement, ils ne correspondent que peu ou prou à une quelconque réalité de terrain. Ces analyses estiment nécessaire qu'une échelle intermédiaire s'impose, échelle intermédiaire qui permettrait d'exprimer des indicateurs en entités cohérentes, fondées sur les comportements spatiaux effectifs des populations locales. Ils en déduisent une proposition articulée autour de 49 bassins de vie. Parmi d'autres approches, on peut citer celle de

Pôle	Population 2003	Hierarchie urbaine
<i>Pôles majeurs</i>		
Namur	105 842	Ville régionale
Charleroi	287 055	Grande ville
Liège	471 718	Grande ville
Mons	187 125	Ville régionale
<i>Autres pôles</i>		
BRABANT WALLON		
Braine-l'Alleud	36 311	Petite ville faiblement équipée
Nivelles	24 070	Petite ville bien équipée
Ottignies-LLN	28 786	Petite ville moyennement équipée
Tubize	21 680	Commune non urbaine bien équipée
Waterloo	28 886	Petite ville faiblement équipée
Wavre	31 650	Petite ville bien équipée
HAINAUT		
Ath	26 235	Petite ville bien équipée
Binche	32 269	Petite ville faiblement équipée
Braine-le-comte	19 866	Commune non urbaine bien équipée
Enghien	11 365	Commune non urbaine bien équipée
La Louvière	131 299	Ville régionale
Mouscron	52 214	Petite ville bien équipée
Soignies	24 801	Petite ville faiblement équipée
Tournai	67 408	Ville régionale
LIÈGE		
Eupen	17 775	Petite ville bien équipée
Huy	19 602	Petite ville bien équipée
Malmédy	11 535	Petite ville moyennement équipée
Spa	10 512	Petite ville moyennement équipée
Stavelot	6 614	Commune non urbaine bien équipée
Verviers	76 215	Ville régionale
Visé	16 915	Petite ville faiblement équipée
Waremmé	13 628	Petite ville moyennement équipée
NAMUR		
Ciney	14 790	Petite ville moyennement équipée
Dinant	12 767	Petite ville moyennement équipée
Gembloux	21 341	Petite ville faiblement équipée
LUXEMBOURG		
Arlon	25 655	Ville régionale
Aubange	14 887	Commune non urbaine bien équipée
Marche-en-Famenne	16 757	Petite ville bien équipée

Grimmeau structurée autour d'une quinzaine de « zones de mobilité homogène de main-d'œuvre »¹⁴. Il est important de noter que de nouvelles analyses sont actuellement en cours, à l'initiative notamment du gouvernement wallon, pour de nouvelles estimations de bassins sur la base de projets ou de données thématiques plus récentes.

Si on analyse les démarches territoriales structurées autour de projets, on constate également une forte disparité. Des démarches comme celles du Pays de Famenne ou du Pays de Herve collent avec une approche de bassins de vie fonctionnels permettant d'aborder, à l'échelle supra communale, certaines thématiques qui dépassent l'échelle de la commune tout en mettant en avant une volonté de construction identitaire. Ces démarches peuvent être rapprochées des dynamiques de pays qui ont émergé en France. Par contraste, à l'instigation de certaines intercommunales de développement, appuyées ou précédées par des regroupements d'acteurs de la société civile, des « bassins d'ambition » plus larges, formés de 23 à 26 communes (Wallonie picarde, Cœur du Hainaut) et visant à organiser une certaine polarité économique et sociologique viennent proposer des modèles post-provinciaux potentiellement porteurs d'innovation et de mobilisation. A nouveau, ces démarches résonnent en France où la réforme territoriale en cours vise à renforcer les fonctions

¹³ Tableau de bord du Développement territorial 2003, MRW & CPDT, Namur, 2004, p.212. (http://cpdt.wallonie.be/index.php?id_page=862)

¹⁴ Grimmeau J.P., « Pour un découpage de la Belgique en régions de mobilité homogène de main-d'œuvre », *Revue belge de géographie*, 95e année, 1971, pp. 145-155.

métropolitaines de certains bassins stratégiques¹⁵. Le nombre et l'échelle des bassins ainsi constitués peuvent donc varier fortement selon les critères utilisés et la nature des projets (de 15 à 60).

L'Union européenne elle-même, à travers ses politiques et ses institutions contribue à installer une gouvernance multi-niveaux appuyée notamment par le Comité des Régions. Le positionnement de ce dernier, dans son livre blanc sur la gouvernance multi niveaux¹⁶ est intéressant dans la mesure où il associe à la question des échelles de pertinence territoriale les enjeux de démocratie et de partenariat. Le CdR recommande en effet à la fois la mise en place, dans le cadre de la mise en œuvre des priorités européennes, d'outils appropriés en appui à la démocratie participative, permettant de formuler des plans stratégiques à long terme et de « consolider la pratique du partenariat tant dans le sens vertical entre «collectivités territoriales — gouvernement national et Union européenne» que dans le sens horizontal «collectivités territoriales — société civile» notamment dans le cadre du Dialogue social ».

Face à ces constats, et dans le contexte de mutations institutionnelles qui est le nôtre actuellement en Belgique, quel sera l'avenir, à l'horizon 2040 de l'organisation territoriale de l'action publique et administrative ? Quelles seront les articulations avec la future fonction publique wallonne, régionale et infrarégionale ? On peut notamment citer Martin Vanier qui s'interroge sur la croyance que l'on peut encore avoir dans les territoires, de la commune à l'Europe, en passant par les intercommunalités, les provinces, les régions, les États, alors que les sociétés s'en affranchissent de plus en plus dans les comportements individuels comme dans les aspirations collectives¹⁷ ?

Comme d'autres territoires en Europe, la Wallonie doit penser ses territoires pour répondre aux questions qui sont amenées par la mobilité, les réseaux, la pluralité territoriale, l'étalement urbain, la globalisation. Elle doit les penser certes, en termes d'aménagement et d'organisation physique de l'espace – ce qui se fait actuellement à travers le SDER – mais elle doit également les concevoir en termes de modalités de l'action publique et d'organisation des échelles.

3.4. THÉMATIQUE 4. WALLONIE : VERS UNE SOCIÉTÉ DUALE OU UN MODÈLE PLUS SOLIDAIRE ?

De nombreux indicateurs démontrent que la question de l'exclusion socio-économique demeure d'actualité en Wallonie, notamment en ce qui concerne la sphère du travail, celle de la formation et de l'enseignement ainsi que celle de l'accès aux soins de santé.

En articulation avec les actions menées par la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale du Service public de Wallonie¹⁸, l'WEPS a, à ce sujet, réalisé un travail conséquent portant sur l'examen d'indicateurs de cohésion sociale¹⁹, telle que définie par le Contrat d'Avenir²⁰. La cohésion sociale y est appréhendée comme « La capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter la polarisation. Elle peut donc s'analyser comme un processus dynamique qui reprend l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer à tous, l'accès aux droits fondamentaux. Ainsi définie, la cohésion sociale englobe toutes les politiques de lutte contre la pauvreté, l'exclusion, s'intégrant globalement dans une approche de

¹⁵ Voir à ce sujet, Van Cutsem M. (2010), « La prospective territoriale en Wallonie : un mécano à géométries variables », *Territoires Wallons*, Hors série.

¹⁶ Voir notamment le *Livre blanc du Comité des régions sur la gouvernance à multi niveaux*, Luxembourg, JOCE, 2009/C 211/01.

¹⁷ Vanier M. (2008), *Le Pouvoir des Territoires, essai sur l'inter territorialité*, Paris, Economica - Anthropos.

¹⁸ <http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/index.php3>

¹⁹ WEPS (2007) *Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne - Volet statistique*, Collection de la Direction de l'Intégration sociale du Ministère de la Région wallonne, Namur

²⁰ Ministère de la Région wallonne, *Le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons*, Jambes, 2005, p. 72.

développement durable. La cohésion sociale résulte de la force des liens qui unissent une collectivité. Elle dépend de l'accès des citoyens au logement, à l'emploi, aux soins, à la culture, aux loisirs. »

Les résultats des travaux statistiques de l'IWEPS interpellent²¹.

En ce qui concerne le niveau de revenu, qui conditionne généralement l'accès aux droits fondamentaux définis par la Constitution (notamment les droits au logement et à la santé), les tendances observées montrent que, depuis 1980, le niveau de vie (mesuré par le revenu moyen après impôt par déclaration) reste plus faible en Wallonie que dans l'ensemble de la Belgique. En outre, la structure des revenus est plus défavorable en Wallonie. L'analyse par arrondissement administratif met par ailleurs en évidence d'importantes disparités infrarégionales. L'exploitation des données d'enquête confirme le positionnement désavantageux de la Wallonie.

Il ressort que les Wallons sont soumis à davantage de risques de pauvreté que les autres Belges. L'étude de la pauvreté monétaire selon les caractéristiques des ménages ou des individus identifie des populations particulièrement vulnérables, notamment les chômeurs, les enfants, les personnes âgées, les locataires et les populations de nationalité non européenne. Enfin, concernant l'endettement, les premiers ordres de grandeur établis au départ des données générales suggèrent que, comparé à l'ensemble de la Belgique, davantage de personnes majeures présentent en Wallonie un endettement problématique. De plus, le rapport indique que quel que soit l'angle d'analyse adopté, la précarité apparaît bien comme la première cause du surendettement.

Les chiffres exposés par l'observatoire du crédit et de l'endettement²² indiquent, par ailleurs, une explosion de l'encours total de crédit aux particuliers en Belgique : de 100 milliards d'euros en 1998, cet encours a atteint les 184 milliards d'euros en 2009. En outre, selon cet observatoire, le recours au crédit est plus prononcé en Wallonie (60,3% de la population majeure a contracté un crédit dans notre région) qu'en Flandre (52,1%) et à Bruxelles (48,8%). Entre 2003 et 2009, la proportion de la population wallonne ayant contracté au moins un crédit est passée de 51,8% à 57,7%.

Pour ce qui est de la santé, les résultats démontrent que l'état de santé des Wallons s'avère généralement moins bon que la moyenne belge et l'accès des ménages wallons aux soins de santé est moins aisé. Les inégalités sociales persistent : la dégradation de la situation des personnes ou des ménages en matière de santé va généralement de pair avec la dégradation du positionnement social. En particulier, il apparaît que les inactifs sont proportionnellement plus nombreux que les actifs à rencontrer des problèmes de santé. Enfin, alors que les indicateurs de mortalité et d'espérance de vie évoluent favorablement, les indicateurs d'état de santé demeurent très stables dans le temps. Ces éléments démontrent que des inégalités de santé sont induites par des inégalités sociales. Ils se voient confirmés par certains résultats analytiques relatifs à la perception auto-rapportée de l'état de santé. De fait, en Wallonie, d'après les données de l'enquête nationale de santé de 2008, près de 74% des personnes s'estiment en bonne ou très bonne santé, elles sont 74% à Bruxelles et près de 79% en Flandre. Dans les trois régions belges, on constate que la santé perçue suit un gradient suivant le niveau d'éducation, la santé déclarée étant graduellement meilleure en moyenne quand le niveau du plus haut diplôme obtenu augmente. Les différences entre régions tendent à s'estomper graduellement dans les plus hauts niveaux de diplômes²³.

L'accès à un logement décent est, lui aussi, structurellement problématique en Wallonie. Certaines tendances lourdes sont en effet mises en évidence par les analyses, telle l'insuffisance de l'offre de logements sociaux ou de logements privés «socialisés», l'augmentation des dépenses occasionnées par le logement pour les

²¹ Nous reprenons ici les lignes de faite de la conclusion du rapport de l'IWEPS.

²² <http://www.observatoire-credit.be>

²³ Données de l'Enquête Nationale de Santé, 2008

catégories monétairement et socialement plus faibles, l'importance des tensions dans la relation locative et le développement de phénomènes, tel le sans-abrisme. En outre, les zones géographiques les moins bien nanties sont aussi celles où la fracture sociale est la plus forte (notamment dans les anciens bassins industriels de Liège et surtout de Charleroi et du Borinage). Cette conjonction des fractures spatiale et sociale montre que les différences infrarégionales wallonnes sont plus importantes que la simple fracture entre le nord et le sud du pays.

L'étude de la dimension sociale du logement indique qu'il est de plus en plus difficile d'accéder à un logement « décent » ou « adéquat » lorsque le revenu du ménage appartient aux catégories inférieures. Parallèlement, aux modifications que connaît le Code wallon du logement afin de renforcer la mixité sociale et renflouer les caisses des sociétés de logement public largement déficitaires, la question de savoir où seront logés les plus démunis devient de plus en plus sensible. Alors que le contexte belge est décrit comme étant très éloigné des contextes nationaux où la crise du logement est plus aigüe, comme, par exemple, en Espagne, des voix s'élèvent pour réclamer la régulation des loyers et le changement, voire le revirement, d'une politique du logement axée jusqu'à présent, sur l'acquisition de la propriété.

La sphère du travail et de l'emploi est également porteuse de difficultés en Wallonie. Ainsi, le taux d'emploi des Wallons stagne autour de 56% alors que le taux de chômage poursuit sa progression (17,5% en 2005²⁴) avec un risque croissant pour les chômeurs de s'enliser dans un chômage de longue durée. La réserve de main d'œuvre plafonne autour de 30% depuis plusieurs années. Parallèlement, la flexibilité du travail salarié s'est globalement renforcée et les transitions des travailleurs vers le chômage ont augmenté. Les groupes cibles les plus touchés sont les moins de 25 ans, les peu qualifiés (diplôme de l'enseignement secondaire inférieur au maximum), les populations étrangères, les travailleurs âgés (50-64 ans), les femmes et les personnes handicapées. Au niveau infrarégional, les communes du sillon industriel réalisent des performances faibles. A l'inverse, les communes de la Communauté germanophone ainsi que quelques communes du sud de la Région se distinguent par des performances nettement meilleures.

Bien que l'accès à l'enseignement ne soit pas couvert par le rapport²⁵, celui-ci aborde néanmoins la question de la formation continue. Par rapport à 1998, de par l'évolution démographique, la part des « peu qualifiés » a diminué en Wallonie, ce qui, comparativement, met les 15% de jeunes Wallons de 18 à 24 ans, qui quittent l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire, dans une situation de plus en plus précaire, en particulier sur les marchés du travail. En outre, l'écart reste important entre un trop faible taux de participation aux formations postsecondaires des non ou faiblement diplômés et un taux plus élevé observé pour les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'enquête « capital social » financée par l'WEPS et menée en 2004 en collaboration avec l'Université de Liège, ainsi que l'enquête longitudinale auprès des ménages belges du panel de démographie familiale (PSBH) permettent d'élargir ce panorama. Grâce à elles, les chercheurs de l'WEPS ont pu construire une série d'indicateurs autour de plusieurs dimensions de l'épanouissement culturel et social en Wallonie. La première porte sur le tissu social et la capacité qu'ont les individus à mobiliser leurs ressources relationnelles. Certains groupes, pour la plupart déjà cités plus haut, semblent être particulièrement fragilisés face au mal de la solitude : les personnes âgées, les chômeurs et les personnes isolées. Une deuxième dimension concerne la participation aux pratiques culturelles et sociales. Les indicateurs mettent en évidence les écarts importants

²⁴ Ce taux est de 16,9% en 2009 tandis que le taux d'emploi est de 56,2% pour cette même année (source : Chiffres-clés de la Wallonie, WEPS, n°11, décembre 2010).

²⁵ Notons à ce propos qu'il est plus que difficile de trouver des données statistiques permettant de décrire le système d'enseignement obligatoire francophone en termes d'égalité des chances de résultats. La situation est encore plus dramatique en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

qui subsistent entre les individus en la matière. Ces écarts s'expliquent par le fait que la situation de départ des individus n'est pas égalitaire et, par conséquent, les personnes qui accumulent les précarités n'ont pas la possibilité de choisir de pratiquer ou non certaines activités culturelles, sociales et politiques. Une troisième dimension porte sur l'engagement politique et citoyen. Ici, le constat est interpellant : 23,5% des citoyens wallons cesseraient d'aller voter si le vote n'était plus obligatoire, 13% des citoyens se disent pessimistes quant à leur avenir et 14,2% semblent avoir perdu confiance dans les institutions. Le lien entre cette attitude et l'existence et la qualité du tissu relationnel de ces personnes paraît clairement établi.

Enfin, une approche multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale sous l'angle de l'articulation des risques et des facteurs de fragilité des conditions de vie de la population permet de clore le bilan de la situation. Les résultats de l'analyse montrent une aggravation, entre 1994 et 2002, du risque encouru par la population wallonne pour bon nombre de facteurs de précarité, dont l'isolement familial et social, le risque de pauvreté monétaire et subjective, l'état de l'environnement, et les conditions de santé physique et psychologique. L'examen des articulations, deux à deux, des précarités, ainsi que l'analyse typologique mettent en évidence des situations sensibles et une distribution différenciée des concentrations de précarités dans la population en fonction de l'âge et du sexe. Certains publics apparaissent ainsi particulièrement exposés à l'enchaînement des risques de précarité, parmi lesquels les femmes chefs de famille monoparentale, à haut risque de pauvreté, en lien avec les statuts d'emplois précaires qui sont souvent les leurs. Les familles d'âge actif (30-49 ans), soumises à des facteurs de risques de précarité d'ordre subjectif et psychosocial, liés notamment à la pression exercée par le stress au travail et la difficile conciliation entre vie privée et vie professionnelle, qui pèsent lourdement sur la fragilisation des couples et l'augmentation des ruptures familiales, sont également concernées au premier rang.

Face à ces constats, et en s'inscrivant dans la ligne des préoccupations européennes actuelles²⁶, les citoyens et les responsables publics wallons sont en droit de s'interroger sur l'évolution future de ces phénomènes, et, plus globalement, sur l'architecture socio-économique qu'adoptera la société wallonne au cours des vingt prochaines années.

Cette interrogation est, par ailleurs, déjà présente dans plusieurs travaux développés à l'WEPS. De fait, l'Institut s'implique, depuis plusieurs années, dans diverses initiatives internationales et initie des projets de recherche qui revisitent les notions de bien-être et de progrès, suscitent la prise de conscience individuelle et collective, repensent les interrelations entre vie publique et vie privée, entre devenir individuel et collectif, entre biens privés et biens communs. Ces projets de recherche s'inscrivent dans un courant de pensée qui renouvelle la réflexion sur la mesure du Progrès social, renforcée récemment par les recommandations du Rapport de la Commission Stiglitz qui préconisent de mettre davantage l'accent sur la mesure du bien-être de la population que sur celle de la production économique²⁷. Ils ont notamment permis, en partenariat avec la Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, la mise au point d'un indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux²⁸.

Dès lors, l'analyse prospective de l'évolution de la cohésion sociale en Wallonie à l'horizon 2030 apparaît comme légitime sinon nécessaire.

²⁶ On citera, à ce propos, la stratégie Europe 2020.

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/europe2020/index_fr.cfm

²⁷ Pour plus de détails sur ces travaux, voir, par exemple, Ruyters, C., Laffut, M., Defays, D., Colicis, O. (2011), « Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes. Partie 1 : La genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours », *Working Paper* n°3.

²⁸ http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/rubrique.php?id_rubrique=173

Pour mener à bien cette analyse, il conviendrait d'envisager le concept de cohésion sociale de manière plus vaste que celle privilégiée par les auteurs du Contrat d'Avenir et, jusqu'à présent, par l'WEPS et d'en considérer l'acception non seulement :

- Politique : cohésion sociale assurée par des mécanismes institutionnels formels, mais également
- Fonctionnelle ou organique, pour reprendre la terminologie de Durkheim : cohésion sociale résultant de l'interdépendance et de la collaboration interindividuelle résultant de la nécessité ou de l'intérêt de l'échange de biens et services entre acteurs spécialisés, et
- Communautaire ou mécanique, toujours en référence à cet auteur : cohésion sociale fondée sur les similitudes entre acteurs, générée par l'adhésion à un référentiel commun et caractérisée par une conscience collective forte.

Il conviendrait également d'intégrer à l'analyse certains cadres théoriques en vigueur en sociologie, notamment en ce qui concerne l'individuation, la désinstitutionalisation, les mécanismes d'interdépendance et la conflictualité des rapports sociaux.

Cette réflexion devrait, en outre, prendre en compte les dynamiques de nature :

- Macro-économique, entre autres, la mondialisation, la division internationale du travail, la mise en concurrence des régions et des états-nations, les difficultés observées au niveau des finances publiques, les tensions parcourant actuellement le capitalisme financier ;
- Micro-économique, notamment l'exacerbation de la mise en concurrence des individus sur un marché du travail en contraction, les processus de paupérisation et de surendettement, l'accès à la consommation de biens et services et la disparité des revenus et des patrimoines ;
- Politique, tels que la reconfiguration des paradigmes de l'action publique, l'évolution des moyens d'action de celle-ci, la recomposition de ses référentiels idéologiques, voire l'évolution même du régime politique ;
- Sociologique, comme, par exemple, l'évolution de la stratification et de la mobilité sociale, la multiculturalité, les migrations, les modifications des cadres culturels et idéologiques, les changements des modèles de structuration de la famille, de l'entreprise, du travail, etc.

Ce faisant, la recherche permettrait d'identifier et de détailler les divers scénarios d'évolution possible, des plus intégrateurs aux plus conflictuels, des plus démocratiques aux plus totalitaires, des plus discriminatoires aux plus égalitaires. Elle mettrait également en évidence les mécanismes susceptibles de faciliter ou de freiner l'émergence et la concrétisation des différents scénarios identifiables.

3.5. THÉMATIQUE 5. LES FLUX MIGRATOIRES DE BRUXELLES VERS LA WALLONIE ET LEURS CONSÉQUENCES

La Région de Bruxelles-Capitale connaît, depuis 1996, un accroissement soutenu de sa population. Comme le souligne Deboosere et ses coauteurs²⁹, l'année 1995 a marqué la fin du déclin de la population en Région de Bruxelles-Capitale. Parallèlement, la superficie totale bâtie au niveau de la région de Bruxelles a augmenté de 13% au cours de la période 1980-2003, tandis que la superficie non bâtie a diminué de façon beaucoup plus importante (-17%). Plus frappant encore, la superficie occupée par des immeubles de bureaux a augmenté de

²⁹ Deboosere P., Eggerickx T., Van Hecke E., Wayens B. (2009), *La population bruxelloise: un éclairage démographique - Note de synthèse n° 3*, Brussels Studies, revue en ligne, http://www.brusselsstudies.be/PDF/FR_71_EGB3.pdf

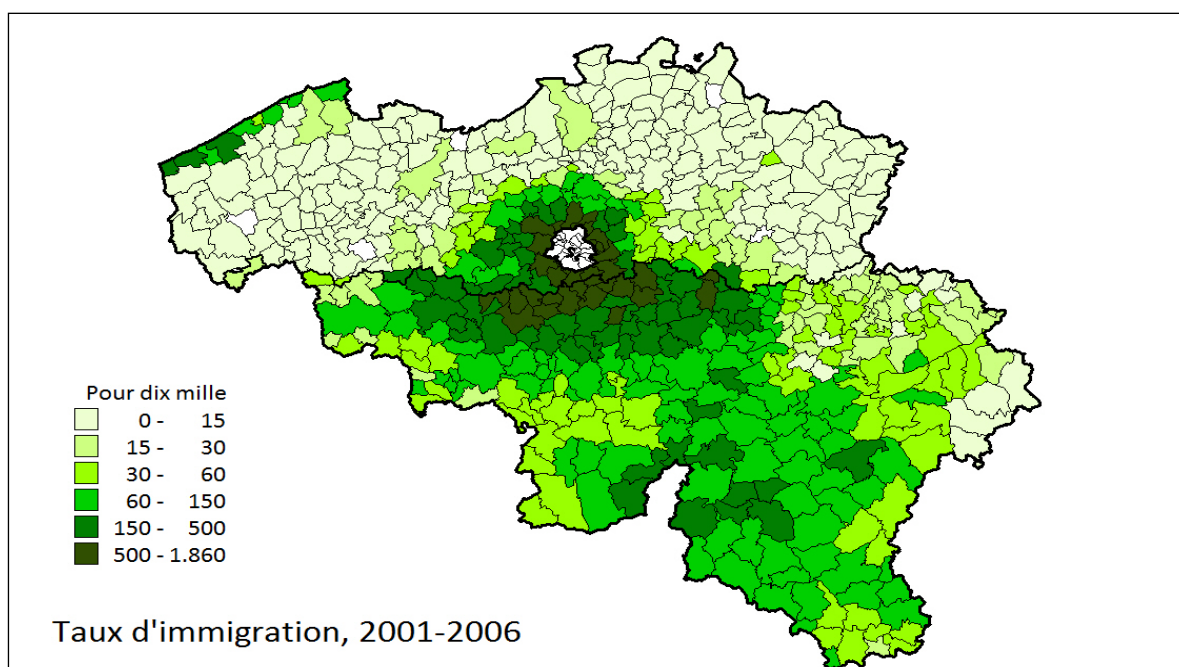
122%, alors que celle occupée par les logements n'a pas dépassé 10% et que les parcs et jardins ont régressé de façon significative (-12%)³⁰.

Comme la plupart des agglomérations urbaines, soulignent Deboosere et consort, Bruxelles a vu le modèle périurbain (aussi appelé « suburbanisation ») émerger dans les années cinquante. Assez rapidement, un flux sortant s'est étendu toujours plus loin en dehors des 19 communes de la Région bruxelloise. La croissance de la population de cette région s'est arrêtée vers 1965. Si depuis la population de l'agglomération urbaine continue à croître, cette croissance se localise à l'extérieur des frontières des 19 communes.

Selon ces chercheurs, les frontières de la Région, définies en fonction d'une logique linguistique, ne correspondent donc pas à réalité démographique et économique. Dès lors, de par la configuration des frontières régionales bruxelloises, la suburbanisation se traduit quasi automatiquement en un déménagement hors de la Région de Bruxelles-Capitale. Toujours selon ces experts, ce mouvement d'exode urbain s'effectuera à une plus grande distance de la capitale, et ce de manière croissante. Les prix en vigueur sur le marché immobilier bruxellois (loyers et prix d'achat) refoulent depuis longtemps les jeunes ménages en dehors des frontières de la Région capitale. La rareté de l'offre de logements relativement confortables à un prix abordable demeure la principale motivation à l'exode de la capitale. Pour celui qui exerce une activité professionnelle à Bruxelles, effectuer la navette constitue la solution permettant l'acquisition d'un logement abordable. Par ailleurs, selon les travaux de ces démographes, le flux sortant est majoritairement constitué de classes d'âges supérieurs à 30 ans. Il s'agit souvent des ménages avec enfants, ce qui se traduit par des soldes migratoires négatifs au dessus de 30 ans et en dessous de 15 ans.

Cette suburbanisation est bien mise en évidence par les travaux de Eggerickx et consort³¹. L'intensité de ce phénomène est beaucoup plus forte sur le versant sud de Bruxelles, comme l'atteste la carte suivante.

Taux d'immigration des communes belges par rapport à la Région de Bruxelles-capitale



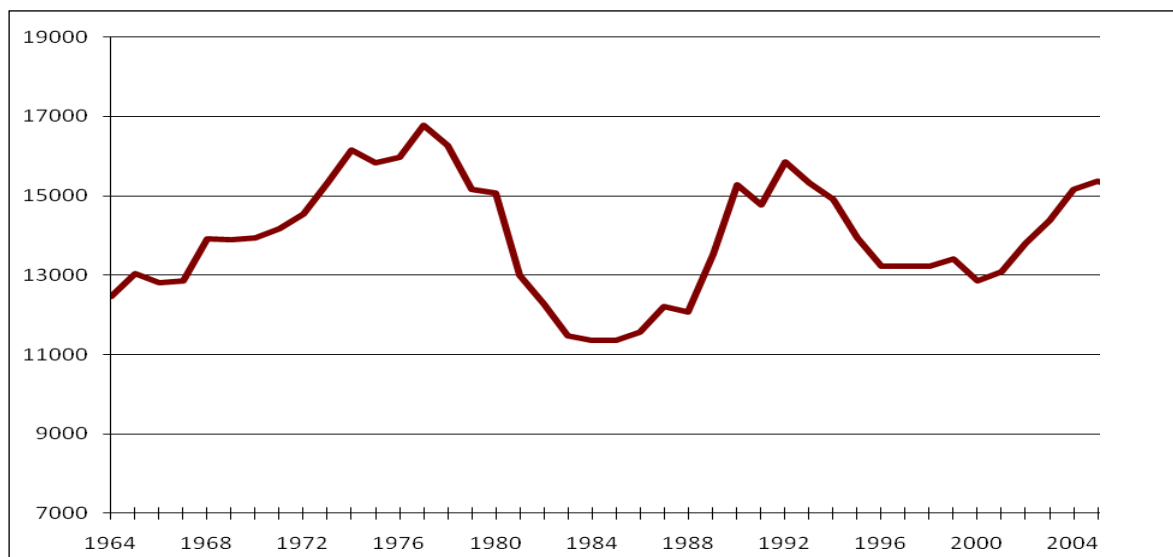
(source : Eggerickx T. et al., 2011)

³⁰ Source : <http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/etat/informer.aspx?id=3054&langtype=2060>.

³¹ Eggerickx T., Hermia J.P., Surkijn J., Willaert D. (2011), *Les migrations internes en Belgique*, Monographie 2 de l'Enquête socioéconomique de 2001, DGSIE, Bruxelles, à paraître.

Face à ces flux et à la saturation spatiale qui caractérisent la Région de Bruxelles-Capitale, la Wallonie connaît donc un exode démographique non négligeable en provenance de la région de la capitale. Celui-ci, comme l'indique le graphique suivant³², s'inscrit dans la durée.

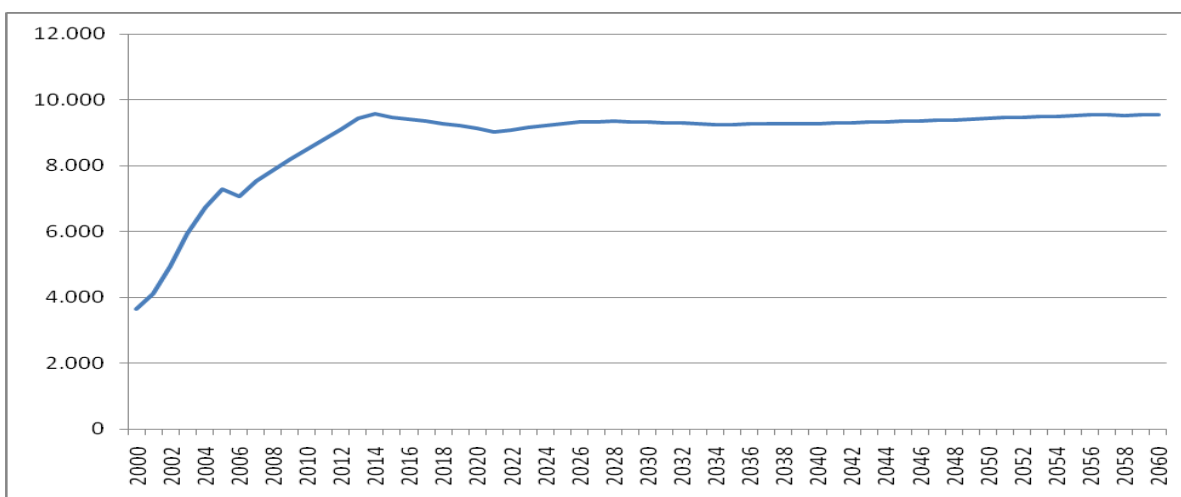
Évolution du nombre de migrants de Bruxelles-Capitale vers la Wallonie



(données DGSIE, calculs : IWPEPS, source : Eggerickx et al., 2008)

Dans les années à venir, selon les prévisions de la Direction générale Statistique et Information économique³³, la tendance devrait se stabiliser, comme l'indique le graphique suivant³⁴. Il n'en demeure pas moins que, pour la Wallonie, l'apport démographique engendré par ces flux se maintiendra à un niveau non négligeable.

Évolution du solde des migrations internes de la Région wallonne



(données DGSIE)

³² Eggerickx T., Debuissou M., Dal L. (2008), Les tendances récentes des migrations entre les arrondissements, in *Planning Paper 105 : Perspectives de population 2007-2060*, pp. 33-36, Bureau du Plan.

³³ Source http://economie.fgov.be/fr/binaries/MvtReg_fr_tcm326-34261.xls

³⁴ Les données disponibles ne permettent pas d'isoler les mouvements uniquement en provenance de la Région bruxelloise.

D'ores et déjà, certains effets de ces mouvements sont perceptibles. Par exemple, les données disponibles quant à l'évolution du marché immobilier³⁵, notamment sur l'axe défini par la Nationale 4 et dans certaines communes de la province du Hainaut, fournissent des indications claires sur l'impact de la suburbanisation bruxelloise (effet domino : sortie du marché immobilier bruxellois d'acheteurs potentiels non suffisamment dotés et report de ceux-ci vers des marchés plus accessibles).

Dans ce contexte, il est nécessaire de s'interroger sur les impacts à long terme de ce mouvement migratoire sur la Wallonie. C'est l'objet de ce projet prospectif. Outre les questions de l'importance et de l'évolution de ce « déversement » démographique, celle de l'identification socio-économique des migrants et celle des différents effets pour la Wallonie, notamment sur le plan économique et social, devront être prises en compte. L'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu sociologique local, les conséquences de leur installation sur le plan des infrastructures et de l'aménagement du territoire, l'adéquation quantitative et qualitative de l'évolution des services aux personnes (notamment en matière de soins de santé, d'enseignement, de garderie, etc.), la pression haussière sur le marché de l'immobilier, la perception de nouvelles recettes fiscales sont autant d'éléments que le projet devra aborder.

4. Conclusions

Le prospectiviste est souvent présenté comme valorisant une démarche participative. Dans son travail analytique, il fait d'ailleurs fréquemment intervenir les acteurs concernés par le système qu'il examine, que ceux-ci soient parties prenantes de ce système ou qu'ils possèdent une expertise particulière par rapport à ce dernier. Dans la majorité des cas, cette intervention s'effectue au cours de l'exercice prospectif. Nous venons de présenter ici un autre type de situation, l'intervention et la participation des acteurs se plaçant en amont du travail prospectif, au moment de la délimitation des enjeux à considérer et des thématiques à considérer dans le cadre du développement d'un programme de recherche.

Ce n'est dès lors pas à proprement parler un travail *de* prospective *sensu stricto* qui a été réalisé lors de cet exercice, mais un travail de réflexion *sur* la prospective. La première originalité de ce travail a été de développer une démarche participative en faisant intervenir la participation tout au cours du processus de production de sens. La deuxième originalité est d'avoir utilisé une méthode bien connue des prospectivistes, le Delphi, pour réfléchir non à des questions de prospective, mais à des questions ontologiques relatives à celle-ci. La troisième originalité aura été de recourir à un système de Delphi informatisé dans le but de compresser la durée de la consultation et d'augmenter la participation, deux objectifs *a priori* atteints.

Signalons, pour clore cet article, que les cinq objets de recherche qui ont émergé du processus de consultation ont été proposés au Conseil des ministres wallons qui les a examinés avec intérêt. La pertinence de chaque sujet a été reconnue mais une priorité a été donnée aux thématiques de la transition énergétique et de l'accueil des personnes âgées. Celles-ci seront donc investiguées en premier lieu. Cette investigation sera rendue possible par un financement spécifique permettant le lancement d'appels à projet dans le cadre de marchés publics. Par ailleurs, un troisième thème, celui intitulé « Wallonie : vers une société duale ou un modèle plus solidaire », sera également soutenu par l'WEPS.

³⁵ Sources :

<http://www.immotrace.be/marketTrends.cfm>

http://www.notaire.be/admin/files/assets/subsites/8/documenten/1297076564_analyse-generale-et-prix-2010-brabant-wallon.pdf

L'ensemble de ces travaux sera réalisé sur une durée de deux années. Les projets financés dans ce cadre devront être originaux et s'inscrire dans une logique transdisciplinaire. Les projets seront menés selon une perspective systémique et intégreront un travail empirique répondant aux critères de scientificité. Les méthodes de collecte et de traitement des informations devront clairement être explicitées. Elles articuleront démarches quantitatives et qualitatives. Les responsables de projet devront, en outre, veiller à intégrer activement l'administration wallonne dans le projet, selon des modalités optimales pour les différentes parties. Une obligation de pertinence pour l'action publique et d'aide à la décision devra également être respectée.